

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VILLE D'EAUBONNE

**Département du VAL D'OISE
Arrondissement de PONTOISE**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026 À 19h30

Date de convocation			A l'ouverture de la séance
	Nombre de membres en exercice :		17
12/02/2026	Nombre de membres présents :		11
	Nombre de membres représentés :		3
	Nombre de membres votants :		14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE DIX-NEUF FÉVRIER

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José BEAULANDE

Représentants du Conseil Municipal :

Étaient présent(e)s :

Mme Marie-José BEAULANDE - Présidente, Mme Julia MANA – Vice-présidente, Mme Corinne ROINÉ, M. Vincent LIMOUZIN, M. Dominique NOIRÉ, Mme Aïcha AMADOU

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme Martine CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Véronique BOUBY
Mme Camille CARON donne pouvoir à Mme Julia MANA
M. Corentin LE FUR donne pouvoir à Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Représentants des associations :

Étaient présent(e)s :

Mme Véronique BOUBY, M. Henri GUENNETEAU, M. Bertrand GOUJART-DELAMBRE, Mme Marie-Claude BOISMARTEL, M. Kisito CHAPOY

Étaient excusées :

Mme Yvette RETUREAU
Mme Véronique SZPAK
Mme Micheline KERN



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-65

Pôle Animation-Prévention :

Tarifification des animations 2025/2026

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°2025-17 du 27 mars 2025 relative à la révision de la tarification des animations en direction des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale organise et propose des animations tout au long de l'année aux personnes âgées de la Résidence Autonomie Gabriel Dangien, aux personnes bénéficiant d'une prestation du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ainsi qu'aux seniors de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'une révision de ces tarifs ;

CONSIDÉRANT que le repas champêtre et l'après-midi dansante auront lieu cette année.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

A l'unanimité (14 voix pour) des suffrages exprimés,

✚ **ARTICLE 1 : ABROGE** la délibération du Conseil d'administration 2025-17 du 27 mars 2025 relative à la tarification des animations à destination des seniors à compter du 1^{er} avril 2025 ;

✚ **ARTICLE 2 : FIXE** les participations demandées aux personnes désireuses de s'inscrire à une de ces animations comme suit :

Type de prestation	Tarifification 2025/2026	Tarifification 2026/2027
• Sortie nécessitant la location d'un car	18 €	18 €
• Spectacle ou animation dans la Ville avec le concours d'un prestataire	7 €	7 €
• Repas champêtre et après-midi dansante	20 €	22 €
• Après-midi guinguette	10 €	10 €
• Thé dansant	10 €	10 €
• Sortie des seniors	35 €	35 €
• Calendriers	7 €	7 €

✚ **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026 ;

✚ **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la recette correspondante sera versée au budget du Centre Communal d'Action Sociale de l'année en cours ;

✚ **ARTICLE 5 : AUTORISE** le remboursement des participations financières en cas de désistement 10 jours francs avant la sortie des seniors.

✚ **ARTICLE 6 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

**Centre Communal
d'Action Sociale (CCAS)**

1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 70
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260219-2026_65-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2026



Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 02/03/2026
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Anne DEVALOIS

Directrice du CCAS.



La Présidente du CCAS,

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-269500484-20260219-2026-65-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2026